

Université d'Orléans
Direction des affaires financières

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Entretien espaces verts et parkings

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n°

04 FCS 2025

SOMMAIRE

- 1. OBJET DE LA PRESTATION.....3
- 2. CONTEXTE DES PRESTATIONS.....3
- 3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION.....3

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. OBJET DE LA PRESTATION

■ Objet de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Entretien espaces verts et parkings.
L'IUT de Chartres dispose de deux parkings, d'une surface gazonnée et de plusieurs arbres et arbustes.
Les tâches d'entretien sont : tonte des pelouses, tailles haies et arbres, bêchage et désherbage des massifs, ramassage des feuilles mortes et entretien des parkings et des mobiliers extérieurs.

■ Lieu d'exécution :

Le lieu d'exécution des prestations est :

IUT de Chartres
1 place Roger Joly
28000 Chartres.

■ Intervenants :

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université d'Orléans**, représenté par Éric BLOND Président de l'Université d'Orléans.

Adresse et coordonnées :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749
Téléphone : 02.38.49.40.81
Courriel : daf.achats@univ-orleans.fr
Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

■ Structure et forme du contrat

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.
La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

2. CONTEXTE DES PRESTATIONS

■ Contexte :

En l'absence de gardien logé suite au départ en retraite du dernier titulaire et en conformité avec la décision de l'Université d'Orléans de ne pas procéder à son remplacement, l'IUT de Chartres doit externaliser les missions d'entretien des espaces verts et des parkings pour une durée totale de **48** mois (un an reconductible trois fois par reconduction tacite).

3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

■ Général :

L'IUT de Chartres dispose de deux parkings, d'une surface gazonnée et de plusieurs arbres et arbustes.

Données chiffrées :
Parking A = 2 000 m²
Parking B = 3 500 m²
Surface gazonnée = 2 500 m²

(Voir annexe 1 « plan et surface IUC »)

■ **Détails de la prestation :**

Le calendrier des tâches d'entretien à effectuer est disponible en annexe 2

Le prestataire devra évacuer les déchets vers une décharge autorisée.

Le prestataire devra utiliser des produits phytosanitaires qui respectent la réglementation.

■ **Contraintes techniques :**

L'IUT ne disposant d'aucun matériel d'entretien des espaces verts, le prestataire devra donc se munir de son propre matériel.

Les interventions devront être planifiées en coopération avec :

Corinne TANGUY : 02.37.91.83.08

Alban ARRONDEAU: 02 37 91 83 03

Les travaux qui occasionnent du bruit doivent être effectués en dehors des temps d'examen ce qui nécessite de les planifier en amont comme indiqué ci-dessus.

De même la monopolisation des parkings devra être planifié afin de pouvoir prévenir les usagers du site à l'avance.

Les interventions doivent avoir lieu uniquement pendant les périodes d'ouverture de l'Etablissement.

Pour information, tous les espaces sont accessibles.